

**TOULOUSE**

29, rue Pierre & Marie Curie
31140 AUCAMVILLE
05 61 48 62 81
assalit-jean@parasol-forain.fr

BORDEAUX

389, bd Jean-Jacques Bosc
33800 BORDEAUX
05 56 49 34 46
assalit-jean@parasol-forain.fr

MARSEILLE

RN 8 - Quartier Violes
13200 BOUC-BEL-AIR
04 42 94 13 64
assalit-jean@parasol-forain.fr

www.parasol-forain.fr**Facture en €**

N° FAAI012109 du 23/01/2025

N° client ASS103113

Mode de paiement Virement

Date d'échéance 23/01/2025

ES GOURMET - SAVEURS ET EMOTIONS

SABROU ESTELLE

92 IMPASSE DU BOIS DES CARRIÈRES

LIEU DIT LES CARRIÈRES

46090 MAXOU

France

Référence :

Référence	Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Remise %	Montant HT
ECO3X300+3M19	Tente-Barnum ACIER 300 x 300 avec 3 murs offert <i>Coloris Noir</i>	2,00	229,17	10,00	412,50
FORFAITDEV	Forfait confection habillage de table	2,00	8,67		17,33
DEVTAB75/100	Habillage de table sur mesure <i>Soit habillage de table</i> <i>Coloris - Bordé Noir</i> <i>H= 80</i> <i>L= 320</i>	6,40	23,33		149,33
TABALU15085TA	Table tout-alu 150 x 85	2,00	129,17		258,33

Montant HT	837,50
Port HT	
Total HT	837,50
TVA 20,00 %	167,50
Total TTC	1 005,00

Total TTC	1 005,00
Montant réglé	1 005,00
NET A PAYER	

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire même avec prix franco. Toutes réclamations pour être valables doivent être faites sous 48 heures à compter de la date de réception des marchandises par lettre recommandée avec A.R.. Dans le cas où les marchandises sont livrées par un tiers (transporteur), c'est contre ce dernier que le destinataire doit obligatoirement se retourner en cas d'avarie ou manquants. Tout paiement non effectué à la date convenue entraîne de plein droit et sans mise en demeure le décompte d'agios, frais bancaires, 15% minimum et accessoires. En cas de contestation, le tribunal de commerce de TOULOUSE est seul compétent.

CLAUDE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les marchandises demeurent notre propriété jusqu'au complet paiement de leur prix. Article 1 de la loi n°80-335 du 12 mai 1980 même en cas de règlement judiciaire. Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale.

Loi du 31.12.92 n°92-1442 : facture payable au comptant. Tout retard entraînera des intérêts au taux 1 fois et demi le taux de l'intérêt légal.